

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2008

CREATION D'UNE PREMIERE ANNEE COMMUNE AUX ETUDES DE SANTE - (n° 1318)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 15

présenté par

Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay, Mme Crozon, Mme Fourneyron  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* L'information des lycéens et des étudiants sur les études et les métiers de la santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport Bach propose que les étudiants et les lycéens soient mieux informés de la difficulté et de la longueur de chaque filière des métiers de la santé. De nombreux étudiants s'inscrivent en première année de médecine. Chaque année, seule une minorité de ces étudiants franchissent l'obstacle du concours ouvrant l'entrée à la deuxième année.

L'information faite aux lycéens devrait être faite dès la seconde et plus particulièrement en terminale avant l'inscription en faculté de médecine afin d'assurer une meilleur orientation en fonction des capacités et des vocations de chacun.